Accusé de réception en préfecture 091-219101292-20221215-8 2022VIII3A41-DE

Reçu le 16/12/2022



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Date de convocation : 9 décembre 2022 Nombre de conseillers en exercice :

Nombre de conseillers présents :

23

Date d'affichage : 9 décembre 2022

15 Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 9 décembre 2022.

Étaient présents :

Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI.

M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM MIKOLAJCZAK, Mmes BOURBIER,

TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 20h34 après l'installation de Monsieur Alain PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Alain PRAT

M. Didier PLUMET à M. François LACOMME Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE

Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE

M. Bruno DUBOIS à M. Patrick VELAY M Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Etait absente excusée : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2022 / VIII / 3 – 4.1 Personnel communal:

Détermination du taux des avancements de grade

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-

VU le décret nº 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois,

VU la délibération n° 2007 / X / 17 du Conseil municipal du 22 novembre 2007 fixant les taux d'avancement de différents grades,

Considérant les modifications importantes apportées aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, PAR 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (A. PIERROT)

FIXE les taux d'avancement de grade de la façon suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
С	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	100%
С	Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
С	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	100%
В	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
В	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Attaché territorial	Attaché territorial principal	100%

FILIERE TECHNIQUE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
С	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	100%
С	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
С	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
В	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
В	Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial principal	100%

FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
С	ATSEM de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%
С	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1ère classe	100%

FILIERE ANIMATION			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
С	Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe	100%
С	Adjoint d'animation territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%

С	Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%
В	Animateur territorial	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	100%
В	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe	100%

DIT que ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET Maire de Cerny Accusé de réception en préfecture 091-219101292-20221215-8_2022VIII3A41-DE Reçu le 16/12/2022